

*Privilège—M. Boudria*

J'espère que la présidence va étudier cette question d'une façon approfondie. Elle est grave et il faut maintenant l'étaler au grand jour et l'examiner. C'est un service qui a été établi pour enjoliver ou favoriser la position du gouvernement en faisant usage du mot «parlementaire» pour faire croire qu'il est impartial et représente les deux côtés de la Chambre et non pas seulement la position du gouvernement.

[Français]

**M. Prud'homme:** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qui vient de se passer. Sans préparation, donc, je vous ferai quelques représentations. Je pense . . .

[Traduction]

La question en discussion me paraît très importante. Nous aimerions probablement y réfléchir plus longtemps. Si les députés aimeraient y réfléchir davantage, Votre Honneur accueillera sans doute très favorablement la recommandation d'examiner très attentivement la question et de réserver son jugement à cet égard.

Après avoir écouté tous les points de vue qu'on a exprimés aujourd'hui, je pense que la Loi sur les dépenses électorales pourrait peut-être trouver à s'appliquer en la matière, comme plusieurs journaux l'ont laissé entendre. Mais je ne pense pas que nous devrions prolonger indûment ce débat aujourd'hui. Votre Honneur voudra peut-être examiner la question pour revenir plus tard à la Chambre rendre comme d'habitude un jugement à la Salomon.

**M. Boudria:** Monsieur le Président, je ne veux pas laisser une fausse impression. Je vais prendre une minute ou deux du temps de la Chambre pour répéter que toute utilisation du terme «parlementaire» n'est pas abusive. En revoyant mes notes, je vois qu'au début du débat—et j'invite la présidence à le vérifier en temps opportun—je n'ai pas dit que toute utilisation non autorisée du terme «parlementaire» était abusive, mais, en fait, qu'elle l'était quand ce terme est utilisé dans le but d'amener les Canadiens à croire qu'une chose est parlementaire ou relève de notre institution quand ce n'est pas le cas. Il y a une importante différence entre cela et le cas de quelqu'un qui publie un guide parlementaire ou quelque autre ouvrage destiné à aider les députés ou n'importe qui d'autre à comprendre comment fonctionne notre institution.

J'ai dit aussi très clairement dans mes remarques que cette question de privilège ne portait pas sur mes propres privilèges de député mais sur nos privilèges collectifs de parlementaires

et aussi sur le privilège qu'a cette institution de fonctionner sans qu'il y ait obstruction ou entrave non seulement à elle mais aussi à moi-même. J'ai dit aussi très clairement que ces mesures ont été prises au mépris du Parlement, selon moi. J'ai réfléchi à cette question et je crois toujours que c'est le cas.

J'ai cité à Votre Honneur des décisions du président semblables ou applicables à ce cas particulier pour montrer que le travail que Ken Lawrence Enterprises a fait pour le parti progressiste conservateur du Canada est inadmissible et qu'on devrait y mettre fin.

Je demanderais à Votre Honneur de prendre la question en délibéré et de lui accorder son entière attention habituelle en vue de la renvoyer à un comité approprié. Je proposerai la motion d'usage quand Votre Honneur rendra sa décision dans ce cas que je considère comme très important et sans précédent. Après tout, nous discutons d'une question qui ne se posait pas, il y a quelques années, mais qui est néanmoins très fondamentale parce qu'elle déterminera si le Parlement pourra fonctionner à l'avenir sans être entravé par quoi ou qui que ce soit.

Je le répète, je crois que c'est notre devoir de parlementaires de faire respecter la dignité et l'autorité de cette noble institution. Je suis sûr que Votre Honneur en tiendra compte quand il rendra sa décision.

**M. le Président:** Que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) sache que la présidence est aussi consciente que lui que c'est la première fois qu'elle a à juger une affaire pareille. La nouveauté de la situation ne change rien à la question et à la nécessité de rendre une décision.

Je remercie tous les députés qui sont intervenus dans le débat. Comme je le fais souvent, je réfléchirai aux sages conseils du député de Saint-Denis (M. Prud'homme) qui a beaucoup à nous apprendre sur la procédure dans cette institution. Il a offert de sages conseils à la présidence. Je vais réfléchir longuement et sérieusement à la question. Je remercie le député.

La présidence ne pourra probablement pas se prononcer là-dessus avant quelques jours. Je répète que la nouveauté de cette affaire ne diminue en rien l'importance des interventions. J'espère que je pourrai faire à la Chambre un rapport satisfaisant, en tenant compte de toutes les circonstances. Je remercie encore une fois tous les députés.